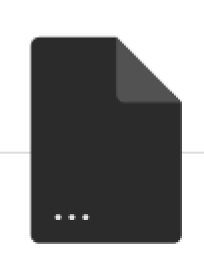
Le Tawhid en premier...

Écrit par Sheikh 'Abdel 'Aziz ibn Baz. Publié dans Fatawa Ibn Baz



Le Tawhid en premier...

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

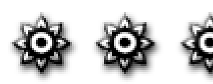
On a demandé à Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz : " **Est-ce que prononcer le premier pilier de l'Islam, l'attestation qu'il n'y a pas d'autre divinité (digne d'adoration) qu'Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah, suffit-elle ou faut-il d'autres choses pour que l'islam de la personne soit complet ?** "

Question :
Est-ce que prononcer le premier pilier de l'Islam, l'attestation qu'il n'y a pas d'autre divinité (digne d'adoration) qu'Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah, suffit-elle ou faut-il d'autres choses pour que l'islam de la personne soit complet ?

Réponse :

Si le non-musulman atteste qu'il n'y a d'autre divinité (digne d'adoration) qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah avec sincérité et conviction, sachant ce que cela signifie, et en la mettant en application, il devient musulman, qui doit faire la prière et les autres dispositions de l'Islam. C'est pour cela, l'apostolat du Prophète (Salla Allah `Alaihi Wa Sallam) Mou`âdh au Yémen Il lui a dit: « **Invite-les à attester qu'il n'y a d'autre divinité (digne d'adoration) qu'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, s'ils font cela, informes-les qu'Allah leur a ordonné de faire cinq prières de jour et de nuit, s'ils t'obéissent, informe-les qu'Allah leur a demandé de sortir une aumône sur leurs biens qui est prise des riches pour les donner aux pauvres.** » , Le Prophète (Salla Allah `Alaihi Wa Sallam) ne leur a ordonné de faire la prière et de payer la zakâ (aumône légale), qu'après la déclaration de l'Unicité et la croyance au Messager d'Allah. Si le mécréant prononce l'attestation, il devient un des musulmans et par conséquent, il doit faire la prière et les autres dispositions de l'Islam. S'il s'abstient de les appliquer, à titre d'exemple, s'il ne fait pas la prière, Il retourne au waliy pour lui donner une période au cours de laquelle il pourrait se repentir et faire la prière, s'il se repent, il sera libre et sinon il sera assassiné. Ainsi dans le reste des jugements, chacun sera traité par ce qui mérite .

Et Allah Seul Est Plus Savant



Source : www.binbaz.org.sa - التوحيد أولاً
Publiée dans le magazine Ad-Da’wa n° 1510 | Fatawa wa maqalat moutanawi'a - Volume 5
Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz - (Qu'Allah lui fasse miséricorde)